

Dr Serge Masse
21360 Bligny sur Ouche

0380 20 13 52
s.masse@medsyn.fr

Bligny le 16 janvier 2005

Monsieur le député ,

Il n'est pas dans mes habitudes de me manifester de cette façon, et vous devez penser qu'il faut qu'une raison me tienne particulièrement à cœur et revête une importance majeure pour que je vous importune de la sorte.

Je voudrai en profiter de ce début d'année pour vous dire ma grande inquiétude de médecin généraliste par rapport capacité à venir des médecins à soigner les « gens », en raison de la réforme votée par l'Assemblée Nationale, et mise en œuvre dans la précipitation par les parties signataires de cette convention : elle va régir , si rien n'y fait , les moyens qu'ont les uns à soigner les autres.

Aussi je vous demande de me lire jusqu'au bout.

On vous a dit qu'il faudrait dorénavant choisir un médecin traitant afin d'être correctement remboursé des dépenses de santé.

On vous a menti .

Le choix et l'utilisation du médecin généraliste comme médecin « traitant » n'est que poudre aux yeux, des patients et probablement de vous même, pour faire passer le reste de la réforme.

Le médecin généraliste a toujours et de tout temps été le médecin traitant, encore plus depuis qu'il a pu être référent et de ce côté là rien ne changera pour lui sinon les moyens qui lui seront amenuisés.

On vous a dit que cette réforme était nécessaire pour induire des économies à la Sécurité Sociale.

Au contraire, elle ne peut que la tuer car aucun moyen n'a été donné aux médecins généralistes pour ce travail de coordination, de tenue du dossier et d'aide à l'orientation des patients.

Cette réforme détruit le système du médecin référent, qui permettait au généraliste d'assurer le suivi et les soins du patient sans que celui-ci ait à régler directement la consultation, et seul modèle récent de mode d'exercice qui ait démontré (sources CNAM) un bénéfice en terme de santé individuelle, santé publique et économie de santé.

Tout a été mis en place pour permettre aux spécialistes qui le désirent de pratiquer largement des dépassements d'honoraires qui resteront à leur charge, si le patient consulte sans être passé au préalable chez votre médecin traitant.

Et le médecin traitant généraliste n'aura aucune garantie d'obtenir des rendez-vous rapides sans dépassement chez les spécialistes. Comme à l'hôpital, où les rendez-vous du secteur « privé » avec dépassement d'honoraires sont beaucoup plus rapides que ceux du secteur « public ».

Le but n'est pas d'améliorer le système de santé mais d'habituer à payer, à payer toujours plus cher, pour être soigné comme dans le système ultralibéral américain,

Les prélèvements au détriment des usagers de la santé explosent cette année à l'occasion de cette réforme : cotisations obligatoires, CSG, cotisations d'assurances complémentaires, Ce sera la même chose avec ce « 1 EURO » que la Sécurité Sociale retiendra sur chacune des consultations ou actes de soins à partir du 1er janvier 2005. Comme le forfait hospitalier, il sera amené à augmenter d'année en année.

Le coût des soins, des médicaments, explose, sans bénéfice pour le principal intéressé : le patient.

Bientôt il ne restera plus rien du système solidaire, qui permet aux plus malades, aux plus âgés, aux plus

démunis, d'avoir un égal accès aux soins.

Je vous joins à ce sujet plusieurs documents dont je sais que vous prendrez connaissance avec attention.

Une étude critique de la nouvelle convention réalisée par le Syndicat de la Médecine Générale .

La coordination des soins vu par le patient.

Un commentaire d'une économiste de santé .

Lorsque cette réforme aura échoué – tout démontre qu'elle n'est pas viable, et il est prévu qu'elle ne le soit pas -, il sera alors facile de clamer que le système social est incapable de se gérer, et que la santé, comme n'importe quel bien doit être privatisée.

Cette réforme est aussi et surtout une catastrophe démographique : elle amplifiera la désertion de la formation et d'installation des médecins de premier recours que sont les généralistes.

Nous manquons déjà de médecins de premier recours que sont les généralistes : nous serons de moins en moins .

Rien n'est fait pour attirer et aider les médecins à exercer ce métier différent :

3000 postes de médecine générale pour 2004 au concours pour toute la France, 500 n'ont pas été pourvus.

Il y a déjà des secteurs géographiques entiers dépourvus de médecins, et pas que dans des départements lointains.

Dans notre département de Cote d'Or, des zones blanches (sans médecins) existent déjà comme dans la Nièvre : plus de médecin à Lamargelle, le médecin de Grancey a décroché en décembre.

Dans votre circonscription, un médecin a disparu à Pouilly en Auxois : ils sont 4 là où ils étaient 6 il y a quelques années . Bligny, Liernais, Nolay sont déjà sur la liste des cantons à venir.

Et les médecins vieillissent : à 61 ans, mon espérance de vie professionnelle est raisonnablement de 4 ans maintenant. Celle de mon associé 11 ans . Jusqu'à quel âge faudra-t-il que j'exerce à Bligny pour que la population ait une couverture normale de médecins par rapport à celui de la France entière ?

Vous pensez que j'exagère, et qu'un successeur se trouvera bien ? pas moi .

En Bourgogne, à Dijon, sur 60 postes d'interne en médecine générale , seuls 16 ont été choisis cette année.

Sur 100 médecins thésés, 33 choisissent la médecine générale, dont seul le quart exerceront, les autres ne quitteront pas l'hôpital, iront dans des structures moins contraignantes (industrie pharmaceutiques, PMI, ...ou feront tout autre chose ...) : le douzième d'une année de médecins thésés seulement exercent le métier de médecin généraliste. J'allais oublier : l'âge moyen d'installation d'un médecin généraliste est maintenant de 38 ans. (source : thèse de médecine Dijon).

Je ne doute pas un instant que vous n'ayez pas eu connaissance de ces éléments.

Voilà, c'est fait maintenant.

Je pense qu'on vous a menti, sciemment ou inconsciemment, comme à toute la population.

C'est pourquoi je porte tous ces éléments à la connaissance de mes patients en les affichant dans ma salle d'attente, ainsi bien sûr que cette lettre que je vous envoie et les commentaires et réactions que j'attends de vous.

Mon cabinet sera fermé le 22 janvier, où j'irai manifester mon opposition à cette convention à Paris avec l'ensemble des médecins généralistes opposés à cette réforme et qui réunit tous les syndicats de médecins généralistes à l'exception du signataire, mais aussi les sociétés savantes que sont le CNGE (Collège national des Généralistes Enseignants), SFMG (Société Française de Médecine Générale) SFTG (société Française de thérapeutique généraliste)

Je vous remercie de m'avoir lu jusqu'à ces mots et je vous prie de croire en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Dr Serge Masse